

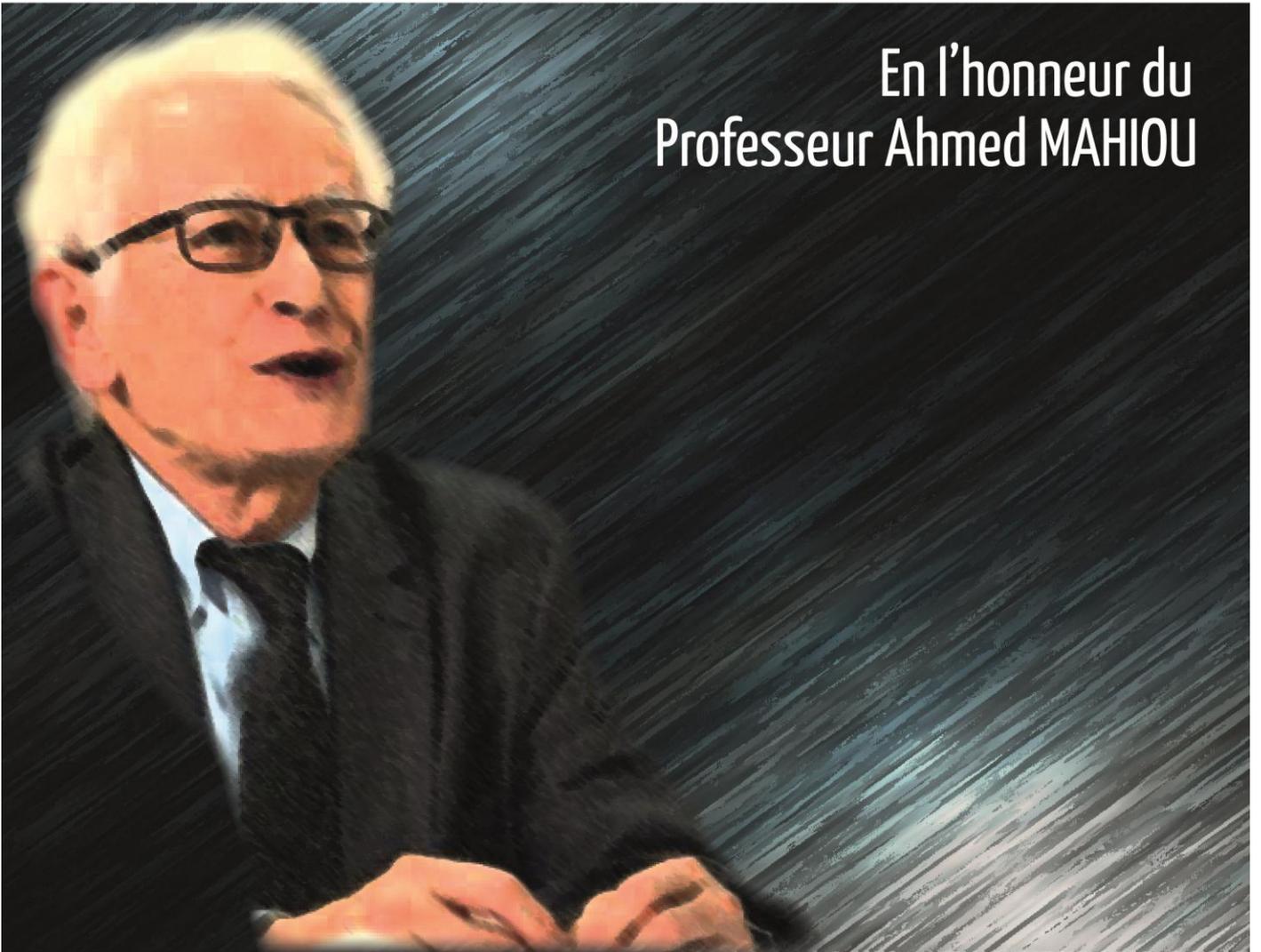
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
مركز البحث في الأنثروبولوجيا الاجتماعية و الثقافية
Centre de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle



Journée d'étude

L'état du droit en Algérie

En l'honneur du
Professeur Ahmed MAHIOU



Jeudi 01 décembre 2016 à 09h00 (Au siège du CRASC).

Technopôle de l'USTO Bir El Djir, Oran El-M'Naouer, 31000, Algérie
Tél: +213 41 72 07 05 / 41 72 06 95 / 41 72 07 11 | Fax: +213 41 72 06 98
contact@crasc.dz | www.facebook.com/crasc.dz | www.twitter.com/crasc_dz

www.crasc.dz

Programme de la journée

09h00-09h15 : Allocution d'ouverture

Dr. Belkacem BENZENINE, Directeur du CRASC, Oran
Pr. Walid LAGGOUNE, Université Alger/CRASC

Président de séance : Pr. Yelles Bachir CHAOUICHE
Université Oran 2

**09h15-09h35 : Quelques aspects du principe de non
intervention appliqué pour l'Algérie**

Pr. Madjid BENCHIKH, Université de Cergy-Pontoise

**09h35-09h55 : L'état du droit en Algérie : un droit à
la frustration**

Pr. Ali BENCHENEB, Université de Bourgogne

**09h55-10h15 : Droit, contre droit et non droit dans le champ
normatif algérien**

Pr. Walid LAGGOUNE, Université Alger/CRASC

10h15-10h45 : Débat

10h45-11h00 : Pause – café

Président de séance : Pr. Leila HAMDANE
Université Oran 2

11h00-11h20 : Perceptions de l'Etat de droit en Algérie

Dr. Mansour KEDIDIR, CRASC

**11h20-11h40 : Le système de dualité de juridiction en Algérie :
une nécessité pour l'instauration d'un Etat de
droit**

Pr. Messaoud MENTRI, Université Annaba

**11h40-12h00 : Le droit algérien de la famille à l'épreuve de
l'état de droit**

Pr. Mahieddine NAHAS, Université Oran 2

12h00-12h30 : Débat

12h30-13h30 : Pause – déjeuner

**Président de séance : Pr. Hassan REMAOUN
Université Oran 2/CRASC**

**14h00-14h20 : Le régime juridique des investissements
étrangers en Algérie, entre droit
conventionnel et droit interne**

Pr. Yelles Bachir CHAOUICHE, Université Oran 2

**14h20-14h45 : Le nouveau dispositif juridique relatif au secteur
de l'audio-visuel : régulation ou contrôle ?**

Pr. Cherif DRISS, Université Alger

**14h45-15h05 : Le rôle de l'Etat dans le domaine des relations de
travail**

Pr. Leila HAMDANE, Université Oran 2

15h05-15h30 : Débat

15h30-15h45 : Clôture

AHMED MAHIOU



Le professeur Ahmed Mahiou est une figure emblématique du Droit à l'échelle nationale et internationale. Sa carrière est jalonnée de travaux académiques connus et reconnus par ses pairs.

Professeur émérite, il a enseigné à l'Université d'Alger et dans plusieurs autres universités étrangères. Toujours actif, il consacre une grande partie de son temps à la transmission des savoirs et des connaissances dans le domaine du droit national et international.

En sa qualité d'expert, il est sollicité par différentes institutions en Algérie ou à l'étranger pour traiter de conventions internationales de législation et de réglementation. Il a d'ailleurs occupé de nombreuses fonctions académiques et internationales notamment au sein d'organismes rattachés à l'ONU.

Juge *ad hoc* auprès à la Cour internationale de justice (La Haye) depuis 2002, le professeur Mahiou est aussi arbitre international et vice-président du conseil d'arbitrage de la chambre de commerce euro-arabe (Londres), mais aussi membre du groupe d'experts de la Banque Mondiale sur la bonne gouvernance dans le monde arabe depuis 2002.

Animateur de recherches ou directeur d'équipes de recherches auprès des nombreux Centres de recherche, le Professeur Mahiou est, depuis 2003, membre du conseil scientifique du CRASC et du comité de parrainage de la revue *Insaniyat* où son apport tant sur le plan scientifique que organisationnel est d'une grande valeur.

Eminente personnalité du monde de la recherche juridique, Ahmed Mahiou compte à son actif plusieurs publications dont nous citerons « *Le droit international ou la dialectique de la rigueur et de la flexibilité. Cours général de droit international public*, Académie de droit international, La Haye, vol. 337 », « *L'avènement du parti unique en Afrique Noire : l'expérience des États d'expression française*, Paris, LGDJ, 1969 », « *Droit international et développement*, Cours euro-méditerranéens Bancaja de droit international, Fundacion Caja Castellon, Castellon, Espagne, 1999 » ; mais aussi « *Où va l'Algérie ?* (dir. Avec J.-R. Henry), 2001 » « *Droit international et droit constitutionnel : de la non intervention à la bonne gouvernance*, Académie Internationale de Droit Constitutionnel, vol. XI, Tunis, 2003 » et bien d'autres. Il est, également, l'auteur de plus d'une centaine d'articles scientifiques publiés dans des revues nationales et internationales.

Honoré en 1987 (médaille algérienne du mérite scientifique), en 1989 (docteur honoris causa de l'Université des sciences sociales de Toulouse), homme d'engagements et d'action, universaliste, Ahmed Mahiou représente l'archétype de l'intellectuel et universitaire algérien, objectif, critique et persévérant.